

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 25 (1988)  
**Heft:** 889

**Rubrik:** Conseil Fédéral

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 16.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Le quotidien catholique solothurois *Solothurner Nachrichten* a retrouvé son titre au début de l'année. Depuis quelques années, il paraissait sous le nom *Vaterland*, imposé par l'éditeur lucernois qui avait réorganisé l'édition.

Naissance à Sierre d'un nouveau centre d'édition de journaux grâce à une rotative achetée d'occasion à une entreprise bernoise. Le *Journal de Sierre* quitte ainsi le centre d'impression du *Nouvelliste* à Sion. Le *Journal du Haut-Lac* en profite également pour moderniser son mode d'impression.

## ECHOS DES MEDIAS

Naissance d'un journal régional à Arbon. L'*Oberthurgauer Anzeiger* paraîtra quatre fois par semaine. Se considérant comme journal de complément, il répond à la conquête du marché par le quotidien *St. Galler Tagblatt* qui a absorbé au cours des années plusieurs quotidiens thurgoviens.

Le *Tages Anzeiger Magazin* paraîtra selon une nouvelle formule à partir du 20 février. Il est actuellement publié comme supplément du samedi au *Tages Anzeiger* de Zurich.

Les films publicitaires primés à Cannes en 1987 commencent une nouvelle carrière dans certaines salles comme films de divertissement. Le cinéma Razzia les présente à Zurich.

CONSEIL FEDERAL

# Prends mon siège, il est encore chaud !

(ag) La répartition des départements fédéraux a frappé par sa routine. De la paresse qui aime ses aises d'habitude, on glisse à la pulsion politique de répétition. Pourquoi les socialistes romands, deux fois minoritaires, politiquement et linguistiquement, auraient-ils vocation sur plus de vingt ans de conduire la politique étrangère de la Suisse?

La critique, à peine formulée, s'éteint par respect des hommes nouveaux qui entrent en fonction; ils sont naturellement au bénéfice d'un préjugé de confiance. Qu'ils œuvrent!

Le bail étant signé, il est permis toutefois, ne serait-ce qu'en vue de la prochaine échéance, de pousser plus loin l'analyse.

Qu'observe-t-on?

La pulsion de répétition — le même toujours pour moi — révèle en fait une volonté d'hégémonie ou un appétit de pouvoir des partis qui n'ont jamais admis la collégialité dans toute sa rigueur. Dans les cantons où, sous une certaine proportionnalité dans la répartition des sièges, triomphe une coalition majoritaire, le phénomène s'observe ouvertement. Le parti radical ou le PDC est toujours prêt à diriger l'économie, l'agriculture, comme il en a la prétention au niveau fédéral. Dans cette même perspective, un socialiste aux finances est une bonne relégation: il est M. Frein ou M. Fisc, au sens de M. Percepteur. Quant à la conception de la fiscalité, la majorité parlementaire exerce sa haute surveillance, comme l'expérimente M. Stich. Si un politologue voulait faire un recensement systématique des répartitions départementales, il ferait œuvre utile.

Au niveau fédéral s'observe, de surcroît, un phénomène inédit. La durée de mandat tend à raccourcir. En revanche, le temps nécessaire pour qu'aboutisse un projet d'envergure (si encore il aboutit) s'étire de plus en plus. Cette maturation si lente (ou ce progressif enlèvement) devient même prétexte pour abrégé un mandat. M. Schlumpf voulut se retirer, car il n'aurait pas, disait-il, la longévité politique nécessaire pour mener à bien les projets de

son département.

Plus les projets sont lourds, plus les mandats des responsables de ces projets deviennent brefs. Beau paradoxe, qui exprime la prédominance du parlement et qui favorise aussi le pouvoir de l'administration.

Une des solutions à cette «polisclérose» fédérale pourrait être, entre autres remèdes, le travail en délégation.

Le Conseil fédéral pratique la délégation lorsqu'il s'agit de répondre à des quémandeurs, communes ou cantons. L'impopularité d'un refus, éventuel, est ainsi mieux répartie; ou, selon les cas de figure, il est plus facile en délégation d'imposer à l'administration une décision politique créant un précédent.

Rarissimes en revanche sont les grands projets dont la préparation est assumée ouvertement par une délégation. A cela plusieurs raisons, dont peu sont pertinentes. S'opposent à cette pratique la susceptibilité du département compétent qui redoute une mise sous tutelle; la crainte qu'une délégation à trois soit, par rapport à l'ensemble du collège de sept, trop près de la majorité absolue; l'absence d'une autorité présidentielle qui ait pouvoir de réunir un groupe de travail interministériel. Rien de décisif donc.

Il y a vingt ans les méthodes de travail du Conseil fédéral étaient objet de discussion publique. DP y a participé dans sa sphère d'influence, très modeste, mais pas totalement négligeable. Etaient en jeu le programme gouvernemental, sa portée, son contrôle ou les secrétariats personnels des conseillers fédéraux. Il en est sorti «quelque chose», même si les fruits n'ont pas toujours passé la promesse des fleurs. Aujourd'hui, la recherche de formules nouvelles de travail gouvernemental devrait être à nouveau à l'ordre du jour.

Inscrivons-y toutes les formes d'un véritable travail interministériel, face aux féodalités de l'administration fédérale ou en réponse aux blocages parlementaires. ■